

Les vœux des élus en journée provoquent la fermeture des mairies

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / CÉLIA ALBÉRI

23 janvier 2026



Depuis début janvier, un message identique fleurit sur les devantures et les pages des mairies guadeloupéennes : « Les services seront exceptionnellement fermés le mercredi... Ils rouvriront dès le lendemain aux horaires habituels. » Souvent, le communiqué se conclut par un remerciement aux administrés « pour leur compréhension », sans préciser le motif de cette fermeture.

« *Les mairies, le Département, y a quoi le mercredi 21 janvier ?* » s'interroge une internaute. « *La fête du personnel* », lui répond une autre. En réalité, ces fermetures sont liées à l'organisation des cérémonies des vœux des élus à leurs agents.

Le mercredi 14 janvier à Petit-Bourg, la mairie a été totalement fermée au public. Idem à Petit-Canal, où le maire Blaise Mornal avait ordonné la fermeture de tous les services - « mairie, caisse des écoles, CCAS, MFI, médiathèque, police municipale, centre technique municipal » - dès 9 heures afin de retrouver sur le site de Duval les agents municipaux auxquels il a présenté ses vœux pour 2026, dressé le bilan de l'année 2025, évoqué les projets de 2026 (photo ci-dessus).

Le mercredi suivant, 21 janvier, c'était au tour de Sainte-Anne, Les Abymes, Morne-à-l'Eau ou Gourbeyre de fermer les mairies, toujours sans évoquer publiquement la raison.

Cette cérémonie, qui ne doit avoir lieu que si elle est habituelle et a existé les précédentes années, offre aux exécutifs locaux une tribune pour dresser le bilan de l'année passée. Une fonction qui, en période pré-électorale, devient sensible. Le maire de Petit-Canal, Blaise Mornal, en a d'ailleurs tempéré le propos : « *Bien qu'en raison de la période de réserve nous n'allons pas en dire plus* » a-t-il souligné. Sa crainte ? Voir cet exercice qualifié de tentative de corruption électorale, ou de meeting de campagne déguisé, financé sur les fonds de la commune. Une pratique strictement interdite depuis l'entrée en vigueur du compte à rebours des six mois qui précèdent les scrutins des 15 et 21 mars. Malgré la prudence de rigueur, l'édile s'est tout de même autorisé quelque allusion et a annoncé quelques projets pour l'année 2026.

Célébration du personnel vs droits des usagers

En Guadeloupe, ces cérémonies des vœux au personnel ont la particularité de se tenir en journée, toute la journée, sur le temps de travail rémunéré, ce qui en fait une forme d'avantage accordé au personnel par l'autorité municipale. À Petit-Bourg par exemple, « *les agents non présents sont*

considérés comme absents et la journée n'est pas payée » raconte une source qui décrit une demi-mesure pour se conformer à la réglementation du travail.

Dans les faits, le maire dispose d'un pouvoir d'organisation des services qui lui permet, sous réserve du respect des principes de continuité et d'égalité d'accès au service public, de décider d'une fermeture temporaire pour un motif d'intérêt général. Mais cette prérogative doit répondre à un impératif de proportionnalité et ne pas porter une atteinte excessive aux droits des administrés.

C'est sur ce point que les pratiques divergent. Avec le même sens du détail que son homologue à Petit-Canal le 14 janvier, à Gourbeyre le maire Claude Edmond a annoncé une fermeture le 21 janvier dont il a tenu à détaillé l'exhaustivité. Le communiqué municipal liste sans ambiguïté les services concernés : services administratifs et techniques, caisse des écoles, relais petite enfance, accueil de loisirs.

À l'inverse, Baie-Mahault, qui a également fermé le 21 janvier, a adopté une approche plus nuancée. Sans non plus préciser au public la cause de la fermeture, la mairie a assuré des permanences pour les services essentiels : état civil et CNI/passeport de 8h à 11h, et police municipale jusqu'à 13h30, arguant du souci « d'assurer la continuité du service public ».